

Création de la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) UPHF - INSA Hauts-de-France

Textes de référence :

Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants.

Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation.

Préambule

Instaurée par la loi ORE, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est destinée à développer des services de la vie étudiante, dans chaque établissement d'enseignement supérieur. Son périmètre concerne les actions relatives :

- à l'accompagnement social ;
- à l'amélioration de l'accès aux soins ;
- au développement de la pratique sportive sur les campus ;
- à l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- à l'amélioration de l'accueil des étudiants.

Cette contribution intègre les frais liés à la médecine préventive et au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) dans les établissements publics et est entrée en vigueur à la rentrée universitaire 2018.

Tous les étudiants des différents campus, qu'ils soient inscrits à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France doivent pouvoir bénéficier des mêmes accès au centre de santé, des mêmes accès aux assistantes sociales, doivent pouvoir participer aux mêmes événements sportifs ou culturels, et bénéficient déjà des améliorations faites dans les campus (achat de mobilier urbain, achat de fontaines à eau cette année...).

Proposition :

Il est proposé de conserver une commission unique UPHF – INSA Hauts-de-France pour gérer la CVEC et le FSDIE durant toute la période d'expérimentation.

Le FSDIE est financé intégralement par la CVEC et permet à toute association étudiante de déposer des projets qui doivent toucher le plus grand nombre d'étudiants, inscrits à l'UPHF et/ou à l'INSA Hauts-de-France. Une part du FSDIE sert aussi à aider les étudiants dans l'urgence (aides financières, repas).

Proposition :

De manière transitoire, comme le premier versement de la CVEC a eu lieu en décembre sur le compte UPHF. Il est proposé de ne pas scinder le deuxième versement entre l'UPHF et l'INSA. L'UPHF gèrera la CVEC pour les étudiants INSA et UPHF jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020.

Rappel de la Composition de la Commission Vie Etudiante et de Campus

Elle est composée des personnes suivantes ayant voix délibérative :

- Vice-président(e) délégué(e) à la Réussite Etudiante et de la Vie Etudiante
- Président(e) de l'Université représenté(e) par le (la) vice-président(e) CFVE
- Vice-président(e) délégué(e) à la Culture, Initiatives et Citoyenneté
- Vice-président(e) étudiant(e)
- Directeur ou Directrice général(e) des services
- L'agent comptable ou son représentant
- Responsable administratif(ve) du Service Commun pour les Etudes et la Vie Etudiante
- Le (la) responsable du bureau Vie Etudiante ou son représentant
- Le (la) responsable du service des sports ou son représentant
- Le (la) responsable du centre de santé ou son représentant
- Le (la) responsable du service en charge de l'accompagnement des personnes handicapées étudiants et personnels ou son représentant
- Un(e) représentant(e) du CROUS
- L'assistante sociale UPHF et l'assistante sociale du CROUS
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Valenciennes
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Cambrai
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Maubeuge
- 4 Représentant(e)s d'associations étudiantes mandaté(e)s pour un an par le Président
- 2 Etudiant(e)s élu(e)s à la CFVE et siégeant à la commission FSDIE
- Un(e) étudiant(e) élu(e) au CA et siégeant à la commission FSDIE
- Un(e) étudiant(e) élu(e) à la CR

Proposition :

Pendant cette période de transition, pour assurer la représentation de l'INSA dans la CVEC, le directeur des formations sera invité ainsi que 2 représentants étudiants désignés. Après les élections, le directeur de l'INSA et le DGS de l'INSA seront invités.

Rappel de la Composition de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes :

- Vice-président(e) délégué(e) à la Réussite Etudiante et de la Vie Etudiante
- Vice-président(e) délégué(e) à la Culture, Initiatives et Citoyenneté
- Vice-président(e) étudiant(e)
- Directeur ou Directrice général(e) des services
- Le (la) responsable du bureau Vie Etudiante ou son représentant
- Le (la) représentant(e) du CROUS site de Valenciennes
- Le (la) responsable du Comité Local d'Aide aux Projets de Valenciennes (CLAP)
- Le (la) responsable du service culturel du CROUS de Lille
- Le (la) conseiller (ère) Prévention en matière d'hygiène et de sécurité à l'UPHF
- Un ou une représentant(e) de la division des affaires financières de l'UPHF
- Un ou une représentant(e) du service Communication de l'UPHF
- Le directeur ou la Directrice du Service Commun de Documentation
- L'assistante sociale UPHF
- 4 Représentant(e)s étudiant(e)s issus du Conseil d'Administration (1), du Conseil de la Formation et Vie Etudiante (2) et du Conseil de la Recherche (1).

Proposition :

Pendant cette période de transition, pour assurer la représentation de l'INSA dans la commission FSDIE, le directeur des formations sera invité ainsi qu'un représentant étudiant désigné. Après les élections, le directeur de l'INSA et le DGS de l'INSA seront invités.

Les compositions de ces deux commissions seront revues avant septembre 2020 pour un fonctionnement effectif pour l'année universitaire 2020-2021.